

# LICENCES 2013

## QUELQUES CONSEILS POUR DEPOSER VOS LICENCES 2013

\*\*\*\*

**Télécharger l'imprimé demande de licence 2013 soit sur le site de la F.F.C. ou sur votre espace club internet Engagements**

- **IL EST OBLIGATOIRE DE DEPOSER L'ORIGINAL DE L'IMPRIME LICENCE AINSI QUE L'ADDITIF A LA SOUSCRIPTION AUX FORMULES D'ASSURANCES COMPLEMENTAIRES (Pas de photocopies des documents signés).**

- **EN CAS DE CERTIFICAT MEDICAL VOLANT, IL EST ABSOLUMENT OBLIGATOIRE QUE LE MEDECIN MENTIONNE :**

**"n'a pas mis en évidence de contre indication à la pratique du cyclisme en compétition" (ou bien de faire compléter le certificat médical que vous trouverez en pièce jointe)**

- **N'OUBLIEZ PAS DE COCHER EN BAS DE LA DEMANDE DE LICENCE LES 2 CASES RECONNAISSANTS LES GARANTIES D'ASSURANCE ET LES ENGAGEMENTS DU LICENCIÉ LIES A LA PRISE DE LICENCE**

\*\*\*\*\*

**Vérifiez bien que l'additif à la demande de licence soit bien complétée par le licencié, ainsi que par le club**

### **Précisions importantes sur la validité de la licence**

- Les licences sont valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre (année civile).
- Néanmoins, les nouveaux licenciés peuvent se faire délivrer, à compter du 1er septembre 2012, leur première licence portant sur le millésime 2013; (Exemple : dépôt d'une licence le 1er septembre 2012 valable jusqu'au 31 décembre 2013) sa validité étant alors portée de 12 à 16 mois.
- D'autre part, un coureur n'ayant pas sollicité de licence au cours d'une année civile est libre de tout engagement, à condition que sa situation soit régularisée auprès de son ancien club. Cette licence sera délivrée à partir du 1er décembre 2012 et sera valable 13 mois. Un coureur qui est dans ce cas de figure et désireux de participer exclusivement aux épreuves de la saison Cyclo-Cross 2012/2013 pourra se voir délivrer une licence à compter du 1er octobre 2012.



## CERTIFICAT MEDICAL de non contre indication à la pratique du CYCLISME EN COMPETITION

*\*Dans le cadre de l'article 1.1.009 de la réglementation FFC 2005  
pris en application de l'article L3622-2 du code de la santé publique*

A remplir par l'intéressé

COMITE REGIONAL : _____									
CLUB : _____									
NOM : _____	PRENOM : _____								
ADRESSE : _____ _____									
VILLE : _____	CODE POSTAL : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>								
NE(E) LE :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>								

A remplir par le médecin

Je soussigné, \_\_\_\_\_ Docteur en médecine, atteste que l'examen  
médical pratiqué ce jour chez M. ; Mme ; Mlle\*\* \_\_\_\_\_  
n'a pas mis en évidence de contre indication à la pratique du cyclisme en compétition.

<u>Signature du Médecin et cachet</u>

Fait à .....

Le, .....

\* La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an.

\*\* Rayer les mentions inutiles